REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D AGGLOMERATION dont la population est de 3500 habitants et plus - GRAND PERIGUEUX (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE GRAND PERIGUEUX BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET: 20004039200199

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE PERIGUEUX MUNICIPALE

M. 14

Budget primitif voté par nature

BUDGET: IMMOBILIER DENTREPRISE (3)

ANNEE 2020

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13
III - Vote du budget	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20
IV - Annexes (7)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	24
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	29
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	30
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	31
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	33
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	35
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	36
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	37
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	38
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	<u>.</u>
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	39

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	GRAND PERIGUEUX	BP
200040392	IMMOBILIER D ENTREPRISE	2020

I – INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	(population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
0.00	0.00	0.00	0.00

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

⁽³⁾ Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

A1

(si solde positif)

307 118,51

1 661 201,10

2 155 566,18

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE

		FONCTIONNEMENT		
		DEPENSES DE LA SECTION DE RECETTES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT FONCTIONNEMENT		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	494 365,08 44		
	+	+	+	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	
O R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent)	
T S	REPORTE (2)	0,00	51 965,08	
	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	494 365,08	494 365,08	
		INVESTISSEMENT		
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 243 600,00	1 354 082,59	
	+	+	+	
R E	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	417 601,10	0,00	

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

TOTAL

(si solde négatif)

0,00

1 661 201,10

2 155 566,18

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

001 SOLDE D'EXECUTION DE LA

SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE

(2)

TOTAL DE LA SECTION

D'INVESTISSEMENT (3)

TOTAL DU BUDGET (3)

0

R T

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	135 800,00	0,00	155 350,00	155 350,00	155 350,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	135 800,00	0,00	155 350,00	155 350,00	155 350,00
66	Charges financières	28 650,00	0,00	17 460,00	17 460,00	17 460,00
67	Charges exceptionnelles	4 100,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	168 550,00	0,00	179 310,00	179 310,00	179 310,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	167 250,00		195 055,08	195 055,08	195 055,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	100 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	267 250,00		315 055,08	315 055,08	315 055,08
	TOTAL	435 800,00	0,00	494 365,08	494 365,08	494 365,08

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	494 365.08

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	65 250,00	0,00	72 700,00	72 700,00	72 700,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	18 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	311 800,00	0,00	349 700,00	349 700,00	349 700,00
	Total des recettes de gestion courante	395 800,00	0,00	422 400,00	422 400,00	422 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes réelles de fonctionnement	395 800,00	0,00	422 400,00	422 400,00	422 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	40 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	40 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	TOTAL	435 800,00	0,00	442 400,00	442 400,00	442 400,00

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	51 965,08
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	494 365,08

Pour information:

D'INVESTISSEMENT (6)	DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION 295 055,08 D'INVESTISSEMENT (6)
----------------------	--

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

⁽³⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (6) Solde de l'opération *DF 023* + *DF 042 RF 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0.00	0.00	0.00	0.00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0.00	0.00	0,00
22	Immobilisations recues en affectation (6)	0,00	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	203 609,00	417 601,10	741 500,00	741 500,00	1 159 101,10
	Total des dépenses d'équipement	203 609,00	417 601,10	846 500,00	846 500,00	1 264 101,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	186 000,00	186 000,00	186 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	700,00	0,00	81 100,00	81 100,00	81 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	700,00	0,00	267 100,00	267 100,00	267 100,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	204 309,00	417 601,10	1 113 600,00	1 113 600,00	1 531 201,10
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
	TOTAL	204 309,00	417 601,10	1 243 600,00	1 243 600,00	1 661 201,10

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 661 201,10

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0.00	0,00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	593 601.00	593 601,00	593 601,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	223 443,92	223 443,92	223 443,92
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	817 044,92	817 044,92	817 044,92
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	110 482,59	110 482,59	110 482,59
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	111 982,59	111 982,59	111 982,59
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	929 027,51	929 027,51	929 027,51
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		195 055,08	195 055,08	195 055,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
Total d	es recettes d'ordre d'investissement	0,00		425 055,08	425 055,08	425 055,08

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	0,00	0,00	1 354 082,59	1 354 082,59	1 354 082,59
						+
		R 001 SOLDE D'EXE	ECUTION POSIT	TIF REPORTE OU	ANTICIPE (2)	307 118,51
						=
		TOTAL DES	RECETTES D'	INVESTISSEMEN	T CUMULEES	1 661 201.10

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

3		
r	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
,	DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE	295 055,08
3	FONCTIONNEMENT (10)	
- 1		

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	155 350,00		155 350,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66 67 68 71	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	17 460,00 6 500,00 0,00	0,00 0,00 120 000,00 0,00	17 460,00 6 500,00 120 000,00 0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		195 055,08	195 055,08
Dépenses de fonctionnement – Total		179 310,00	315 055,08	494 365,08

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	494 365,08

+

INVESTISSEMENT Opérations réelles (1) Opérations d'ordre (2) **TOTAL** 10 Dotations, fonds divers et réserves 0,00 0,00 0,00 206 000,00 13 186 000,00 20 000,00 Subventions d'investissement 15 Provisions pour risques et charges (5) 0,00 0,00 16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non 81 100,00 81 100,00 0,00 budgétaire) 18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie) 0,00 0,00 Total des opérations d'équipement 1 159 101,10 1 159 101,10 Neutral. amort. subv. équip. versées 0,00 198 0,00 20 Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6) 15 000,00 0,00 15 000,00 90 000,00 204 Subventions d'équipement versées 90 000,00 0,00 0,00 Immobilisations corporelles (6) 21 0,00 0,00 Immobilisations reçues en affectation (6) 22 0,00 0,00 0,00 (9) Immobilisations en cours (6) 23 0,00 110 000,00 110 000,00 26 Participations et créances rattachées 0,00 0,00 0,00 0,00 27 Autres immobilisations financières 0,00 0,00 28 Amortissement des immobilisations (reprises) 0,00 0,00 29 Prov. pour dépréciat° immobilisations (5) 0,00 0,00 39 Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5) 0,00 0,00 45... 0,00 0,00 0,00 Total des opérations pour compte de tiers (7) 481 Charges à rép. sur plusieurs exercices 0,00 0,00 49 Prov. dépréc. comptes de tiers (5) 0,00 0,00 59 Prov. dépréc. comptes financiers (5) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 3... Stocks 020 Dépenses imprévues 0,00 0,00 <u>Dépenses d'investissement – Total</u> 1 531 201,10 130 000,00 1 661 201,10

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 661 201,10

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	72 700,00		72 700,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	349 700,00	0,00	349 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
R	Recettes de fonctionnement – Total	422 400,00	20 000,00	442 400,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	51 965,08

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 494 365,08

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>15</i>	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (4)	0,00 593 601,00	0,00 0,00 0,00	0,00 593 601,00 0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	224 943,92	0,00	224 943,92
20 204 21 22 23 26 27 28	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) Immobilisations incorporelles (sauf 204) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations	(6) 0,00 0,00 0,00 0,00 (7) 0,00 0,00 0,00 0,00	110 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 110 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
29 39	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4) Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		120 000,00	120 000,00
45 481	Opérations pour compte de tiers (5) Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 3 021	Prov. dépréc. comptes financiers (4) Stocks Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00 0,00 195 055,08	0,00 0,00 195 055,08
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	818 544,92	425 055,08	1 243 600,00

	'
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	307 118,51
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	110 482,59
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 661 201,10

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	135 800,00	155 350,00	155 350,00
60611	Eau et assainissement	2 600,00	2 600,00	2 600,00
60612	Energie - Electricité	23 500,00	29 300,00	29 300,00
60612	Combustibles	1 500,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 600,00	4 600,00	4 600,00
6064	Fournitures administratives	500,00	500,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	2 500,00	1 000,00	1 000,00
6135	Locations mobilières	700,00	700,00	700,00
61521	Entretien terrains	4 100,00	4 200,00	4 200,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	9 100,00	9 100,00
615221	Entretien, réparations autres bâtiments	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1 500,00	
	· '	500,00 10 800,00	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1 500,00
6156 617	Maintenance Etudes et recherches	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	10 100,00	10 100,00
-		0,00	3 500,00	3 500,00
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	0,00	500,00	500,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6238	Divers	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	11 100,00	7 800,00	7 800,00
6281	Concours divers (cotisations)	500,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	9 500,00	12 000,00	12 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	2 000,00	1 750,00	1 750,00
6288	Autres services extérieurs	6 400,00	3 200,00	3 200,00
63512	Taxes foncières	45 000,00	57 500,00	57 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTA	L = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)	135 800,00	155 350,00	155 350,00
66	Charges financières (b)	28 650,00	17 460,00	17 460,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	28 650,00	17 460,00	17 460,00
67	Charges exceptionnelles (c)	4 100,00	6 500,00	6 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 100,00	6 500,00	6 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	168 550,00	179 310,00	179 310,00
	= a + b + c + d + e			
023	Virement à la section d'investissement	167 250,00	195 055,08	195 055,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	100 000,00	120 000,00	120 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	100 000,00	120 000,00	120 000,00
TOTAL L	DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	267 250,00	315 055,08	315 055,08
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	267 250,00	315 055,08	315 055,08
_	EPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	435 800,00	494 365,08	494 365,08
				+

	т
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	494 365,08

į	Détail du calcul des ICNE au	compte 66112 (5)
	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	65 250,00	72 700,00	72 700,00
70688	Autres prestations de services	14 000,00	26 000,00	26 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	51 250,00	46 700,00	46 700,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	18 750,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	18 750,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	311 800,00	349 700,00	349 700,00
752	Revenus des immeubles	311 800,00	349 700,00	349 700,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	395 800,00	422 400,00	422 400,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	395 800,00	422 400,00	422 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	40 000,00	20 000,00	20 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	40 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	40 000,00	20 000,00	20 000,00
7	OTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	435 800,00	442 400,00	442 400,00

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	51 965,08
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	494 365,08

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, $RF\ 042 = DI\ 040$.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	15 000,00	15 000,00
2031	Frais d'études	0,00	15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	90 000,00	90 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	90 000,00	90 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
201832	Opération d'équipement n° 201832 (5)	0,00	68 000,00	68 000,00
201835	Opération d'équipement n° 201835 (5)	0,00	75 000,00	75 000,00
901	Opération d'équipement n° 901 (5)	3 609,00	4 000,00	4 000,00
9719	Opération d'équipement n° 9719 (5)	200 000,00	594 500,00	594 500,00
	Total des dépenses d'équipement	203 609,00	846 500,00	846 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	186 000,00	186 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	90 000,00	90 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	96 000,00	96 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	700,00	81 100,00	81 100,00
1641	Emprunts en euros	0,00	80 400,00	80 400,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	700,00	700,00	700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	700,00	267 100,00	267 100,00
Tota	I des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	204 309,00	1 113 600,00	1 113 600,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	20 000,00	20 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	20 000,00	20 000,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	20 000,00	20 000,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	110 000,00	110 000,00
2313	Constructions	0,00	110 000,00	110 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	130 000,00	130 000,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	204 309,00	1 243 600,00	1 243 600,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	417 601,10
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 661 201,10

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI~040 = RF~042.

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽¹⁰⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

⁽¹¹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	593 601,00	593 601,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	90 000,00	90 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	96 000,00	96 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	100 000,00	100 000,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	0,00	125 000,00	125 000,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	0,00	182 601,00	182 601,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	223 443,92	223 443,92
1641	Emprunts en euros	0,00	223 443,92	223 443,92
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	817 044,92	817 044,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	110 482,59	110 482,59
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	110 482,59	110 482,59
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 500,00	1 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	111 982,59	111 982,59
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	00,0	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	929 027,51	929 027,51
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0.00	195 055.08	195 055.08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	120 000,00	120 000,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	120 000.00	120 000,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	315 055,08	315 055,08
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	110 000,00	110 000,00
2031	Frais d'études	0,00	110 000,00	110 000,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00	425 055,08	425 055,08
TOTAL DES	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	1 354 082,59	1 354 082,59

	т
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	307 118,51
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 661 201,10

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote, I-B.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	Ш
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201832 (1) LIBELLE : RECONSTRUCTION DU VVF DE SORGES

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	86 853,00	a 0,00	68 000,00	b 68 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	16 176,30	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
2031	Frais d'études	16 176,30	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	70 676,70	0,00	65 000,00	65 000,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	70 676,70	0,00	65 000,00	65 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-68 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

 $^{(5) \} Lorsque \ l'opération \ d'équipement \ est \ présentée \ pour \ information, \ seules \ ces \ deux \ colonnes \ sont \ renseignées.$

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201835 (1) LIBELLE : GENDARMERIE A VERGT

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	75 000,00	b 75 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-75 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 901 (1) LIBELLE : PEPINIERE

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)	
DEPENSES		3 026,45	a 0,00	4 000,00	b 4 000,00	b 0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	3 026,45	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	2 771,45	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	
21568	Autres matériels, outillages incendie	255,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-4 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions pouvelles

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9719 (1) LIBELLE : DEVECO

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)	
	DEPENSES	34 883,99	a 417 601,10	594 500,00	b 594 500,00	b 0,00	
20	Immobilisations incorporelles	21 068,89	37 404,06	65 000,00	65 000,00	0,00	
2031	Frais d'études	21 068,89	37 404,06	65 000,00	65 000,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	13 815,10	380 197,04	529 500,00	529 500,00	0,00	
2115	Terrains bâtis	0,00	380 197,04	20 000,00	20 000,00	0,00	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	3 930,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	
2132	Immeubles de rapport	7 985,90	0,00	492 000,00	492 000,00	0,00	
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	699,60	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	
21731	Bâtiments publics (mise à dispo)	1 199,60	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	с 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-1 012 101,10
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Montant des tira		Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 183 701,95									
1641 Emprunts en euros (total)					1 183 701,95									
410-2019	Agence France Locale	07/10/2017	01/01/2019	20/09/2019	177 319,04	F	Taux fixe à	1,270	1,290	EUR	А	С	0	A-1
411-2019	Agence France Locale	07/10/2017	01/01/2019	20/09/2019	256 445,85	F	Taux fixe à 1.49 %	1,490	1,510	EUR	А	С	0	A-1
5068327-2019	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/01/2015	01/01/2019	01/02/2019	180 509,93	V	(Livret A + 1)-Floor 0 sur Livret A	1,750	1,750	EUR	А	Р	0	A-1
652-2019	Agence France Locale	12/07/2018	16/07/2018	20/06/2019	522 000,00	F	Taux fixe à 1.36 %	1,360	1,390	EUR	Т	С	0	A-1
70000920124-2019	CREDIT AGRICOLE	16/11/2004	01/01/2019	15/02/2019	19 663,07	F	Taux fixe à 4.28 %	4,280	4,350	EUR	Т	Р	0	A-1
70005588446-2019	CREDIT AGRICOLE	15/12/2011	01/01/2019	15/03/2019	27 764,06	F	Taux fixe à 4.21 %	4,210	4,210	EUR	А	Р	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option					0,00									
de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
(15.6.4)														
167 Emprunts et dettes assortis de					0,00									
conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

					Emprunts e	dettes à l'o	rigine du contrat						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					1 183 701,95								

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle , B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

	Emprunts et dettes au 01/01/N											
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 124 474,88					66 378,96	17 386,71	0,00	4 761,35
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 124 474,88					66 378,96	17 386,71	0,00	4 761,35
410-2019	N	0,00	A-1	164 653,40	12,72	F	Taux fixe à 1.27	1,290	12 665,65	2 131,76	0,00	541,54
411-2019	N	0,00	A-1	242 948,70	17,72	F	Taux fixe à 1.49	1,510	13 497,15	3 690,32	0,00	959,17
5068327-2019	N	0,00	A-1	173 712,58	20,08	V	(Livret A + 1)-Floor 0 sur Livret A	1,750	6 916,30	3 039,97	0,00	2 286,50
652-2019	N	0,00	A-1	501 662,34	18,47	F	Taux fixe à 1.36	1,390	27 116,88	6 814,67	0,00	179,27
70000920124-2019	N	0,00	A-1	16 724,50	4,87	F	Taux fixe à 4.28	4,350	3 066,37	667,03	0,00	73,07
70005588446-2019	N	0,00	A-1	24 773,36	6,21	F	Taux fixe à 4.21	4,210	3 116,61	1 042,96	0,00	721,80
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

					ı	mprunt	s et dettes au 01/01	/N			_		
							Taux d'intérêt						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		1 124 474,88					66 378,96	17 386,71	0,00	4 761,35	

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

		712.0 112	<u> </u>											
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4 - ITPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)										
Indices sous-jacents Structure		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices			
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	6	0	0	0	0				
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	1 124 474,88	0,00	0,00	0,00	0,00				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0				
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	Nombre de produits	0	0	0	0	0				
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0				
(b) Multiplicateur jusqu'a 5 ; multiplicateur jusqu'a 5 capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	Nombre de produits	0	0	0	0	0				
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
	Nombre de produits						0			
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00			
	Montant en euros						0,00			

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	ALIG DEFAULDED OF ENAMED E CONTROL (1)														
	Emp	runt couvert			Instrument de couverture										
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes Primes reçues pour la vente d'option		
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

	7.2.0 52.7.12.52.0 0. 2.11.11.0.10.52.00.01.11.0.12 (1.7/10.11.0)											
	Effet de l'instrument de couverture											
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		Taux pay	é	Taux reçu	(7)	Charges et produits constate	Catégorie d'emprunt (8)					
	Référence de l'emprunt couvert	Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération	Après opération			
		(5)	(6)	index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits C/768	de couverture	de couverture			
Taux fixe (total)						0,00	0,00					
Taux variable simple (total)						0,00	0,00					
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00					
Total						0,00	0,00					

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	D	ont
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	01/01/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(ex : émissions publiques ou privées)					

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

 ${\bf A2.7-AUTRES\ DETTES} \\ \hbox{ (Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)}$

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	_
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	2008-07-04
CGCT): 1500.00 €	

Procédure d'amortissement	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
(linéaire, dégressif,			
variable)			
L	NE PAS UTILISER	10	04/07/2008
L	ne pas utiliser	5	04/07/2008
L	21318 BATIMENTS PUBLIC	60	04/07/2008
L	NE PAS UTILISER	20	04/07/2008
L	NE PAS UTILISER	5	04/07/2008
L	NE PAS UTILISER	5	04/07/2008
L	NE PAS UTILISER	10	04/07/2008
L	ANNONCES	0	04/07/2008
L	ETUDES	0	04/07/2008
L	BIEN FAIBLE VALEUR< 1500	1	04/07/2008
L	MATERIEL CLASSIQUE	6	04/07/2008
L	TRAVAUX	0	04/07/2008

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		100 400,00	I 100 400,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		80 400,00	80 400,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	80 400,00	80 400,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	20 000,00	20 000,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	20 000,00	20 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	100 400,00	417 601,10	0,00	518 001,10

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁴⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

REGOGGROED I NOT NEG					
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)		
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		315 055,08	III 315 055,08		
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00		
10222	FCTVA	0,00	0,00		
10223	TLE	0,00	0,00		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00		
10228	Autres fonds	0,00	0,00		
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00		
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00		
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		315 055,08	315 055,08		
15	Provisions pour risques et charges				
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00		
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissement des immobilisations				
28132	Immeubles de rapport	120 000,00	120 000,00		
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations				
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours				
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices				
49	Prov. dépréc. comptes de tiers				
59	Prov. dépréc. comptes financiers				
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00		
021	Virement de la sect° de fonctionnement	195 055,08	195 055,08		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	315 055,08	0,00	307 118,51	110 482,59	732 656,18

	ľ	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	518 001,10
Ressources propres disponibles	IV	732 656,18
Solde	V = IV - II (6)	214 655,08

 $[\]textbf{(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont \`a détailler conformément au plan de comptes.}\\$

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁴⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

⁽⁵⁾ Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

⁽⁶⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

	Montant des AP			Montant des CP			
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
201847/2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CARREFOUR DE							
LA FORMATION DE							
BOULAZAC I.M. :							
BATIM							
201835/2019	1 214 000,00	506 000,00	1 720 000,00	0,00	75 000,00	680 000,00	965 000,00
GENDARMERIE A							
VERGT							
201832/2019	1 430 000,00	0,00	1 430 000,00	86 853,00	68 000,00	0,00	1 275 147,00
RECONSTRUCTION							
DU VVF DE							
SORGES							

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 83 Nombre de membres présents : 55 Nombre de suffrages exprimés : 69

VOTES:
Pour: 68
Contre: 0
Abstentions: 1

Date de convocation : 29/05/2020

Présenté par Jacques Auzou (1), A boulazac isle manoire, le 04/06/2020 Jacques Auzou,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A boulazac isle manoire, le 04/06/2020 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par Jacques Auzou (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le conseil communautaire.